

Agriculture et développement rural

La politique agricole commune garantit un approvisionnement alimentaire stable, produit de manière durable et à des prix abordables pour les plus de 446 millions de consommateurs de l'Union européenne. Elle soutient également l'emploi et la croissance dans les zones rurales.

La **politique agricole commune** est appliquée dans tous les États membres de l'UE et financée par le budget de l'Union. Elle soutient le secteur alimentaire et agricole de l'UE, l'un des principaux secteurs de l'économie, qui fournit quelque 44 millions d'emplois. En 2016, près de 61 milliards d'euros (environ 38 % du budget de l'UE) ont été investis pour aider les agriculteurs à produire des denrées alimentaires de manière durable, tout en favorisant la croissance de l'économie rurale et des campagnes vivantes. La politique agricole commune soutient également les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du climat dans toute l'UE, et encourage des modes de vie sains.

Ce que fait l'Union européenne

La politique agricole commune apporte une aide par les moyens ci-dessous.

- **Des paiements directs qui soutiennent les revenus agricoles.** L'agriculture peut être une activité risquée et coûteuse. Les conditions météorologiques et les conditions du marché agricole sont souvent imprévisibles, et la production et les revenus agricoles peuvent être gravement touchés. Une telle situation est mauvaise pour les agriculteurs, mais également pour les consommateurs, car la chaîne d'approvisionnement alimentaire peut en subir les effets néfastes. La majeure partie du budget agricole (72 %) est donc affectée aux paiements directs aux agriculteurs, à condition qu'ils respectent des règles strictes en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de santé et de bien-être des animaux. Les avantages pour l'environnement et le climat

comprennent la protection des sols et de la biodiversité, ainsi que le maintien des pâturages permanents, qui est un moyen très efficace de retenir le carbone et de réduire le réchauffement climatique. Les paiements directs aident à rétribuer les agriculteurs pour la fourniture de biens publics qui profitent à l'ensemble de la société mais qui ne sont pas payés par le marché.

- Des **mesures de marché** pour faire face à des situations difficiles, telles qu'une chute brutale de la demande due à une alerte sanitaire, une baisse des prix due

à une offre excédentaire temporaire ou l'incidence d'évolutions géopolitiques imprévues, et des **programmes de développement rural** (cofinancés par les États membres) qui favorisent l'innovation et la compétitivité afin de rendre les zones rurales attrayantes pour la vie et le travail. Cela comprend la modernisation des exploitations agricoles et le soutien aux jeunes agriculteurs, ainsi qu'à la production alimentaire traditionnelle et biologique.

- La restauration des écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la sylviculture, la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources et le passage à une économie à faible intensité carbonique et résiliente face au changement climatique sont également des priorités importantes, représentant 51,7 % (environ 51 milliards d'euros) du budget total du développement rural pour la période 2014-2020.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/agriculture_fr

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-94950-0	doi:10.2775/018090	NA-03-18-314-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94956-2	doi:10.2775/729557	NA-03-18-314-FR-N